



# Extrait de délibération

## Comité syndical

### 14 Décembre 2020 – Mazières en Gâtine

Identifiant  
2020-12-001

L'An Deux Mille Vingt le quatorze décembre à 19 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, à la salle des fêtes de Mazières en Gâtine, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. Mme Danielle Taverneau a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 8 Décembre 2020  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 21 titulaires, 2 suppléants  
**Absents, excusés :** 10 titulaires, 29 suppléants  
**Votants :** 23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvadais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, ROY Olivier	CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique,	SICAUD Mickaël	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BARANGER Johann, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Invité : Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

## Modification du tableau des effectifs au 14 décembre 2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 15 décembre 2019,

Considérant le recrutement d'un Chargé de mission LEADER,

Considérant l'ouverture d'un poste pour le recrutement d'un Chargé de mission Bocage, paysage et patrimoine naturel non titulaire,

Considérant la demande de mise en disponibilité de Monsieur Jean-Michel PRIEUR,

Le Comité syndical décide de valider la modification du tableau des effectifs à compter du 14 décembre 2020 comme suit :

**Filière : Administrative,**

**Cadre d'emploi : Attachés territoriaux**

Grade : Attaché :

Ancien effectif : - Titulaire : 3 - Non Titulaire : 4 - Vacant : 1  
 Nouvel effectif : - Titulaire : 3 - Non Titulaire : 5 - Vacant : 1

**Cadre d'emploi : Rédacteur,**

Grade : Rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe

Ancien effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1  
 Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1  
 Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1

**Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux**

Grade : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :

Ancien effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1  
 Nouvel effectif : - Titulaire : 2 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Grade : Adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe :

Ancien effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 1  
 Nouvel effectif : - Titulaire : 0 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 2

Grade : Adjoint administratif:

Ancien effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0  
 Nouvel effectif : - Titulaire : 1 - Non Titulaire : 0 - Vacant : 0

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 décembre 2020,

**Tableau des effectifs arrêté au 14 décembre 2020**

Grade	Catégorie	Effectif pourvu				Emploi vacant	Total
		Titulaire		Non Titulaire			
		TC	TNC	TC	TNC		
<b>Filière Administrative</b>							
<b>Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux</b>							
Attaché	A	3		5		1	9
<b>Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux</b>							
Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	B	0		0		1	1
Rédacteur	B	0		0		1	1
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux</b>							
Adjoint Adm. principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2				0	2
Adjoint Adm. principal 2 <sup>e</sup> classe	C	0				2	2
Adjoint Adm.	C	1				0	1
<b>Total Budgétaire</b>		<b>6</b>		<b>5</b>		<b>5</b>	<b>16</b>

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme

Le Président  
 Didier GAILLARD